

LUNDI, LE 25 MAI 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury tenue le 25 mai 2026, à compter de 14 h 05, au centre communautaire de Latulipe, situé au 36, rue Principale Est à Latulipe.

Sont présents : Monsieur Armel Gaudet, maire
 Madame Annie Gauthier, conseillère n° 1
 Monsieur Richard Moreau, conseiller n° 4

Sont absentes : Madame Sylvie Poudrier, conseillère n° 2
 Madame Marianne Morency-Landry, conseillère n° 3

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Armel Gaudet, maire, agit à titre de président d'assemblée et Madame Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée. Nous constatons et mentionnons que les avis de convocation ont été signifiés à tous les membres du conseil tels que requis par les dispositions du Code Municipal, article 156. Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

Assemblée : Aucune personne

26-05-091

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution d'embauche d'un surveillant à l'Écocentre
4. Résolution d'embauche de balayeurs de rues
5. Période de question
6. Clôture de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Moreau et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

26-05-092

3. RÉOLUTION D'EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT À L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit assurer la supervision des opérations à l'Écocentre;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel de candidatures et à des entrevues pour le poste de surveillant à l'Écocentre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST unanimement résolu :

QUE la Municipalité procède à l'embauche de XXXX au poste de surveillant de l'Écocentre;

26-05-093

4. RÉOLUTION D'EMBAUCHE DE BALAYEURS DE RUES

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit effectuer des opérations de balayage de rues;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel de candidatures et à des entrevues d'embauche pour assurer ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST unanimement résolu :

QUE la Municipalité procède à l'embauche de XXXX afin d'effectuer le balayage de rues pour la saison 2026;

5. PÉRIODE DE QUESTION

Aucune

26-05-094

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Gauthier et unanimement résolu de clore la séance.

Il est 14 heures 29 minutes.

Armel Gaudet, maire

Julie Gilbert, greffière-trésorière et
directrice générale